

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 JUN 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 43
PRÉSENTS : 33
VOTANTS : 37

42/2024

L'an deux mille vingt quatre, le treize juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Brenne – Val de Creuse, dûment convoqués le 6 Juin 2024, se sont réunis à la salle des Associations de Ruffec, sous la Présidence de Monsieur Claude MERIOT.

Etaient présents les Conseillers communautaires suivants :

Madame DELAIGUE	Dominique	Monsieur HOUSSIN	Patrice
Madame LERAT	Catherine		
Monsieur DEFEZ	Gérard	Monsieur CONFOLANT	Patrice
Monsieur PESSIONNE	Alain		
Monsieur TRAVERS	Jean-Claude	Monsieur JEUNESSE	Hervé
Monsieur CONFOLANT	Philippe	Monsieur MERIOT	Claude
Madame CARTIER	Marie-Hélène	Madame BAUDOUX	Régine
		Monsieur CAILLAUD	Roland
Monsieur CAILLAUD	Stéphane	Monsieur REMBAUT	Alain-Marie
Madame CORBEAU	Nathalie	Monsieur DARNAULT	Joël
		Monsieur BERGEAT	Serge
Monsieur LHERPINIERE	Gilles	Monsieur SERVEUX	Claude
Madame PEROT	Sandrine	Monsieur BERNARD	Thierry
Monsieur PERRIN	Jérôme	Monsieur CHEZEAUX	Jean-Louis
		Monsieur MATHE	Raymond
Monsieur RIVIERE	Stéphane	Monsieur DRUI	Martial
		Madame LACOU	Lydie
		Madame DAVAILLAUD	Véronique
		Monsieur GUENAND	Thierry
		Monsieur HERVO	Dominique
Monsieur JACQUET	Alain	Madame PIPEREAU	Brigitte

Pouvoirs : AUJEAN Maryline à PERRIN Jérôme, TIXIER Nathalie à CORBEAU Nathalie, DUMANS Amélie à MERIOT Claude, CHAMPIGNY Daniel à JACQUET Alain

Secrétaire de séance : Gérard DEFEZ

TAXE SEJOUR

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter la taxe de séjour à 2€ pour les établissements classés "Palaces" et de ne pas changer les tarifs des autres classements. Pour les hébergements non classés, il est proposé de garder un taux d'imposition par nuitée à 4% mais de porter le plafond à 2€ au lieu de 1.50€.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme, Le Secrétaire de séance
Le Président,

Acte exécutoire,
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Publié le :
Le Président,


Communauté de Communes
Brenne - Val de Creuse

